

FICHE D'INSCRIPTION AUX STUDIOS DE REPETITION DE MUSIQUE A LA MJC/CS - Saison 2019/2020

Inscriptions à partir du 7 septembre 2019

Répétitions à compter du 16 septembre 2019, lorsque tous les membres du groupe sont inscrits

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents. Maison des Jeunes et de la Culture de Rambouillet, agréée Centre Social, son projet associatif s'organise autour d'actions culturelles et d'initiatives sociales pour tous, avec une attention particulière en direction de la Jeunesse.

IDENTITÉ DE LA PERSONNE SIGNATAIRE (adhérent ou tuteur légal pour les moins de 16 ans)

M/Mme : Prénom : Tel :
 Adresse : Portable :
 Code Postal : Ville :
 E-mail : Profession :

Personne utilisant le studio : Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Portable :

Nom du groupe : Votre instrument au sein du groupe :
 Nombre de musiciens : Créneau de la saison 2018/2019 :

Pour 2019/2020, je choisis le créneau : Petit studio, jour/heure :
 Grand studio, jour/heure :

COMPOSITION FAMILIALE

Nombre de parents au foyer : Nombre d'enfants : - à charge : - en garde alternée :

CAUTION

Petit studio : je verse un chèque de caution de 250€ Grand studio : je verse un chèque de 400€
 La caution sera payée par un autre membre du groupe – précisez son nom :

ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception).

Adhésion individuelle 14 € Adhésion foyer 1 € (15-25 ans)
 Adhésion famille 37 € Adhésion association 65 €

Adhésion déjà réglée pour une activité 2019/2020 ou un stage en juillet 2019 (préciser) :

COTISATION ANNUELLE avant réduction :

Petit Studio 97,50€ Grand Studio 145€

RÉDUCTIONS

Réduction QF : joindre une copie de votre dernier avis d'imposition.

Nombre de parts (NP) : Parent isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = €	(NP) =		(R/NP) =	<input type="checkbox"/> pas de QF <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> 45%

Barème :
 - Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 9200 €.
 - 15 % si Quotient Familial compris entre 7370.01 € et 9200 € inclus.
 - 30 % si Quotient Familial compris entre 5450.01 € et 7370 € inclus.
 - 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5450€.

Autres réductions :

Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2^{ème} activité pour la saison 2019/2020 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité : Nom et Prénom de l'adhérent :

Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2^{ème} activité") au titre de :

- Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! 15 % ou 30 %
- Membre de la famille des personnes ci-dessus 15 %
- Personnel Mairie de Rambouillet 15 %
- Atelier complémentaire 30 %

Soit un total de€ pour ma cotisation 2019/2020

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque(s) bancaire(s), à l'ordre de la MJC de Rambouillet (indiquer les mois de dépôt au verso des chèques).

un seul chèque qui sera déposé début novembre 2019 sauf indication contraire.

.....chèques (6 maxi) à déposer de début novembre 2019 à (début avril 2020 maxi).

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre Association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate,...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaines où vous souhaiteriez être bénévole :

- Ludothèque
- Ateliers de français / Entraide scolaire
- Aide à l'organisation de concerts
- Soutien à l'encadrement des ateliers enfants (arts plastiques, poterie...)
- Écrivain public
- Aide à l'organisation de manifestations ponctuelles (Fête de la Musique, Fête de la MJC/CS, spectacles ateliers...)

Compétences particulières (bricolage, informatique...) :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC/CS

Merci de cocher la mention vous correspondant :

Réinscription aux studios de répétition

En qualité d'ancien(ne) adhérent(e) des studios, vous ne bénéficiez **pas de séance d'essai** ; toute réinscription sera donc définitive et n'ouvrira pas droit à remboursement sauf cas explicitement prévu au règlement intérieur.

Nouvelle inscription aux studios de répétition

Pour toute nouvelle inscription d'un groupe ou d'un musicien, les adhérents disposent d'une période d'essai (deux semaines de répétition consécutives à l'inscription du groupe). Au terme de cette période d'essai, le paiement sera restitué sur simple demande de l'adhérent cessant l'activité ; la demande doit être faite immédiatement, dès la fin de la période d'essai ; l'adhésion reste acquise à l'association.

Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur : déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison.

Le remboursement sera établi au prorata temporis, **à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.

Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la MJC/CS (affiché et disponible à l'accueil du pôle Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que la MJC/CS a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

Sauf indication contraire expresse du signataire, le présent document vaut accord à la MJC pour exploiter à ses fins propres de communication (affiches, presse, vidéos, site Internet, expositions...), les prises de vue réalisées durant les activités pratiquées par le signataire ou ses enfants et dégage la MJC de tout dédommagement concernant leurs utilisations et ce, quel que soit le support.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités.

Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle Ateliers.

Date de l'inscription :/...../ 201...

Signature :